

Certification Ethanol Durable

NAMUR 10 Mars, 2010

Directive 2009/28 : 2 familles de critères de durabilité

- Economies de CO2
- Statut 2008 des terres qui portent la récolte

Emissions de CO2 : Valeurs par défaut pour la culture.

- Liste de régions à produire par les Etats Membres
- Détail de la méthode EC promis sur la plateforme
- France : méthode reconstituée à partir des fichiers disponibles (résultats conformes à 0,1% pour le blé, 0,6% pour la betterave, 0,7% pour le colza)
- Exemple de la Betterave : 2,5 t CO2 émises par ha (dont 40% pour le N2O des sols, 29% pour les engrais azotés, 22% pour les engins, 9% pour tous les autres intrants)
- 215 000 MJ produits par ha (éthanol + coproduits)
- $2\,500\,000 / 215\,000 = 11,6$ g CO2/MJ

Emissions CO2 :

Etude ADEME

- Méthode de calcul « proche » de la référence européenne
- Ecart à analyser lorsque le détail des calculs EC seront communiqués
- Confirme que les résultats seront meilleurs que les seuils de la Directive
- Base pour réaliser les calculs précis site par site aux fins réglementaires.

Statut 2008 des terres :

3 points principaux

- Protection des terres de haute valeur naturelle (biodiversité)
- Protection des terres à fort stock de Carbone
- Protection des tourbières

Statut des terres :

Analyse des coops et collecteurs français

- La grande majorité des terres qui livrent pour les biocarburants sont conformes
- Les livreurs sont tous connus
- La plupart des opérateurs sont déjà certifiés ISO 900x,
- Les Collecteurs s'inquiètent d'une lourdeur excessive des systèmes de certification

Conclusion

- Les collecteurs et opérateurs français visent une certification selon un ou des systèmes homologués par l'UE
 - Ils souhaitent que soit respectée l'esprit de la Directive
- « les critères de durabilité ne doivent pas constituer un fardeau excessif pour les opérateurs ».